

Autres trop-payés de la taxe

PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

a) Numéro d'entreprise : _____	Réservé à l'usage du bureau	f) Emplacement réel de l'entreprise où vous tenez vos registres : _____
b) Langue préférée : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français		g) Téléphone le jour : _____
c) Raison sociale : _____		h) Numéro de télécopieur : _____
d) Appellation commerciale (s'il y a lieu) : _____		i) Courriel (s'il y a lieu) : _____
e) Adresse postale : _____		j) Période visée : Du A ____ M ____ J ____ au A ____ M ____ J ____

k) Veuillez cocher la boîte appropriée :

<input type="checkbox"/> Navires immatriculés au sens de la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> et dont la jauge brute excède deux cents tonnes.	<input type="checkbox"/> Production d'électricité pour la vente.	<input type="checkbox"/> Préparation des aliments, éclairage ou chauffage de locaux, ou chauffage de l'eau à usage domestique.	<input type="checkbox"/> Autre (décrire les activités et donner les détails sur les motifs du trop-payé, p. ex. : erreur d'écriture).
---	--	--	---

Donnez une description détaillée de vos activités :

PARTIE II – SOMMAIRE DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT (VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À L'ANNEXE APPLICABLE)

A	B	C	D
Annexes	Catégorie de carburant	Nombre total de litres	Montant total demandé
l) Totaux de l'annexe 1(A)	Essence		
m) Totaux de l'annexe 1(B)	Carburant diesel		
n) Totaux de l'annexe 1(C)	Propane		
o) Montant total demandé – Faites le total de la colonne D			\$

PARTIE III – DÉCLARATION

J'atteste, par les présentes, qu'aucune partie de l'essence ou du carburant (pour lequel une demande de remboursement de taxe est présentée) a été utilisée ou consommée dans un secteur imposable au cours de la période visée par la présente demande. J'atteste également que tous les renseignements fournis dans la présente demande et dans tous les documents soumis à l'appui sont vrais, exacts et complets à tous égards.

IMPORTANT : LA DEMANDE DOIT PORTER UNE SIGNATURE ORIGINALE – LES PHOTOCOPIES OU LES COPIES TRANSMISES PAR TÉLÉCOPIEUR DE CETTE PAGE NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

 Nom du requérant ou de la personne autorisée à signer en son nom
 (en caractères d'imprimerie)

 Téléphone

 Signature

 Date

Veillez poster votre demande et adresser vos questions au :
 Ministère des Finances, Division de l'administration du revenu
 Administration de l'impôt
 C.P. 3000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G5
 Numéro de téléphone : (800) 669-7070

Nota: Il faut présenter les demandes de remboursement dans les trois années suivant la date à laquelle le trop-payé de la taxe a été fait.

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À DES VÉRIFICATIONS À UNE DATE ULTÉRIEURE.
 LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

ANNEXE 1 (A) EXONÉRATIONS APPLICABLES À L'ESSENCE



Conformément à la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants, au Règlement général et à la Loi sur l'administration du revenu

<p>(A) Nom : _____</p> <p>Numéro d'entreprise : _____</p> <p>Période visée : Du A__ M__ J__ au A__ M__ J__</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">(B) Stock d'essence</th> </tr> <tr> <td style="width:80%;">Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: right;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>+ Achats</td> <td style="text-align: right;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>- Stock de clôture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: right;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>= Déversements</td> <td style="text-align: right;">(litres)</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="font-size: small;">**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements</td> </tr> </table>	(B) Stock d'essence		Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	+ Achats	(litres)	- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	= Déversements	(litres)	**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements	
(B) Stock d'essence													
Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)												
+ Achats	(litres)												
- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)												
= Déversements	(litres)												
**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements													

(C) Catégorie de remboursement (veuillez en cocher une) **IMPORTANT : VEUILLEZ REMPLIR UNE ANNEXE DISTINCTE POUR CHAQUE CATÉGORIE DE REMBOURSEMENT**

Navires immatriculés Production d'électricité pour la vente Préparation des aliments, éclairage ou chauffage de locaux, ou chauffage de l'eau à usage domestique Autre

ÉQUIPEMENT, VÉHICULES, MACHINES, NAVIRES, ETC. (NOTA : PRIÈRE D'ÉCRIRE LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO DE LA PRÉSENTE ANNEXE SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE)					ESSENCE	
(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)
TYPE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	UTILISATION	UTILISATION EXEMPTÉE (litres)	UTILISATION IMPOSABLE (litres)
Ligne (K) UTILISATION EXEMPTÉE TOTALE (litres)					additionner la colonne (I)	
Ligne (L) UTILISATION IMPOSABLE TOTALE (litres)					additionner la colonne (J)	
Ligne (M) TAUX DE TAXE (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)						
Ligne (N) DEMANDE DE REMBOURSEMENT - UTILISATIONS EXEMPTÉES (LITRES) X TAUX DE TAXE					(K) x (M) = (N)	\$

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À DES VÉRIFICATIONS À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

ANNEXE 1 (B) EXONÉRATIONS APPLICABLES AU CARBURANT DIESEL



Conformément à la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants, au Règlement général et à la Loi sur l'administration du revenu

(A) Nom : _____ Numéro d'entreprise : _____ Période visée : Du A__ M__ J__ au A__ M__ J__	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width:50%;">(B) Stock de carburant diesel</th> <th style="width:25%;">Carburant diesel imposable</th> <th style="width:25%;">Carburant diesel exempté</th> </tr> <tr> <td>Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>+ Achats</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>- Stock de clôture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>= Déboursements</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements</td> </tr> </table>	(B) Stock de carburant diesel	Carburant diesel imposable	Carburant diesel exempté	Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)	+ Achats	(litres)	(litres)	- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)	= Déboursements	(litres)	(litres)	**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements		
(B) Stock de carburant diesel	Carburant diesel imposable	Carburant diesel exempté																	
Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)																	
+ Achats	(litres)	(litres)																	
- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)																	
= Déboursements	(litres)	(litres)																	
**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements																			

(C) Catégorie de remboursement (veuillez en cocher une) **IMPORTANT : VEUILLEZ REMPLIR UNE ANNEXE DISTINCTE POUR CHAQUE CATÉGORIE DE REMBOURSEMENT**

Navires immatriculés
 Production d'électricité pour la vente
 Préparation des aliments, éclairage ou chauffage de locaux, ou chauffage de l'eau à usage domestique
 Autre

ÉQUIPEMENT, VÉHICULES, MACHINES, NAVIRES, ETC. (NOTA : PRIÈRE D'ÉCRIRE LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO DE LA PRÉSENTE ANNEXE SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE)					ESSENCE	
(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)
TYPE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	UTILISATION	UTILISATION EXEMPTÉE (litres)	UTILISATION IMPOSABLE (litres)
Ligne (K) UTILISATION EXEMPTÉE TOTALE (litres)					additionner la colonne (I)	
Ligne (L) UTILISATION IMPOSABLE TOTALE (litres)					additionner la colonne (J)	
Ligne (M) DÉBOURSEMENTS EXEMPTÉS APPLICABLES AU CARBURANT DIESEL						
Ligne (N) UTILISATION EXEMPTÉE NETTE (litres) – DÉDUIRE LES DÉBOURSEMENTS EXEMPTÉS LIGNE (M) DE LA LIGNE (K) (K) – (M) = (N)						
Ligne (O) TAUX DE TAXE (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)						
Ligne (P) DEMANDE DE REMBOURSEMENT – UTILISATION EXEMPTÉE NETTE (LITRES) X TAUX DE TAXE (N) X (O) = (P)						\$

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À DES VÉRIFICATIONS À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

ANNEXE 1 (C) EXONÉRATIONS APPLICABLES AU PROPANE



Conformément à la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants, au Règlement général et à la Loi sur l'administration du revenu

(A) Nom : _____ Numéro d'entreprise : _____ Période visée : Du A__ M__ J__ au A__ M__ J__	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width:30%;">(B) Stock de propane</th> <th style="width:35%;">Propane imposable</th> <th style="width:35%;">Propane exempté</th> </tr> <tr> <td>Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>+ Achats</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>- Stock de clôture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>= Déboursements</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements</td> </tr> </table>	(B) Stock de propane	Propane imposable	Propane exempté	Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)	+ Achats	(litres)	(litres)	- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)	= Déboursements	(litres)	(litres)	**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements		
(B) Stock de propane	Propane imposable	Propane exempté																	
Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)																	
+ Achats	(litres)	(litres)																	
- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)																	
= Déboursements	(litres)	(litres)																	
**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements																			

(C) Catégorie de remboursement (veuillez en cocher une) **IMPORTANT : VEUILLEZ REMPLIR UNE ANNEXE DISTINCTE POUR CHAQUE CATÉGORIE DE REMBOURSEMENT**

Navires immatriculés
 Production d'électricité pour la vente
 Préparation des aliments, éclairage ou chauffage de locaux, ou chauffage de l'eau à usage domestique
 Autre

ÉQUIPEMENT, VÉHICULES, MACHINES, NAVIRES, ETC. (NOTA : PRIÈRE D'ÉCRIRE LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO DE LA PRÉSENTE ANNEXE SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE)					ESSENCE	
(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)
TYPE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	UTILISATION	UTILISATION EXEMPTÉE (litres)	UTILISATION IMPOSABLE (litres)
Ligne (K) UTILISATION EXEMPTÉE TOTALE (litres)					additionner la colonne (I)	
Ligne (L) UTILISATION IMPOSABLE TOTALE (litres)					additionner la colonne (J)	
Ligne (M) DÉBOURSEMENTS EXEMPTÉS APPLICABLES AU PROPANE						
Ligne (N) UTILISATION EXEMPTÉE NETTE (litres) – DÉDUIRE LES DÉBOURSEMENTS EXEMPTÉS LIGNE (M) DE LA LIGNE (K) (K) – (M) = (N)						
Ligne (O) TAUX DE TAXE (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)						
Ligne (P) DEMANDE DE REMBOURSEMENT – UTILISATION EXEMPTÉE NETTE (LITRES) X TAUX DE TAXE (N) X (O) = (P)						\$

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À DES VÉRIFICATIONS À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

**Directives pour remplir une
demande de remboursement de la taxe sur l'essence et/ou les carburants**

Autres trop-payés de la taxe

DEMANDE

Partie I – Renseignements sur le requérant

- a. Numéro d'entreprise : Désigne l'identificateur commun qui est attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) – c'est-à-dire le numéro d'inscription aux fins de la TVH. Vous pouvez obtenir ce numéro en vous inscrivant auprès de l'ARC, de la Direction du registre corporatif de Services Nouveau-Brunswick ou du ministère des Finances.
- b. Langue préférée : Veuillez préciser la langue dans laquelle vous préférez recevoir votre correspondance.
- c. Raison sociale : Désigne l'une des possibilités suivantes :
Corporation – si vous avez enregistré votre entreprise comme corporation auprès de la Direction du registre corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer la raison sociale de votre corporation;
Société en nom collectif – si vous avez enregistré votre entreprise comme société en nom collectif auprès de la Direction du registre corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer la raison sociale de votre société en nom collectif;
Particulier (propriétaire unique) – si vous n'êtes pas enregistré auprès de la Direction du registre corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer votre nom personnel.
- d. Appellation commerciale : Désigne le nom sous lequel vous faites affaire (peut être différent ou non de la raison sociale).
- e. Adresse postale : Désigne l'adresse postale à laquelle toute la correspondance devrait être envoyée. Vous devez indiquer l'adresse au complet, y compris le comté.
- f. Emplacement réel de l'entreprise où vous tenez vos registres : Si vous tenez vos registres à une adresse différente de celle de l'emplacement réel de votre entreprise, veuillez l'indiquer. Vous devez fournir l'adresse au complet de cet emplacement, y compris le comté.
- g. Téléphone le jour : Numéro à composer pour vous rejoindre le jour (vous ou votre représentant).
- h. Numéro de télécopieur : Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de télécopieur.
- i. Courriel : Le cas échéant, veuillez indiquer votre adresse électronique.
- j. Période visée : La période visée correspond aux dates de début et de fin de votre demande de remboursement.
- k. Cocher la case appropriée : Sélectionner la case qui décrit le mieux les activités et en fournir une description détaillée. Si « Autre » est coché, il faut fournir le motif de la demande de remboursement (p. ex. : taxe perçue par erreur – expliquer pourquoi; erreur d'écriture – expliquer pourquoi, etc.).

Partie II – Sommaire de la demande de remboursement

- | | | |
|----|---|--|
| i. | Totaux de l'annexe 1(A) –
Essence : | À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 1(A) a été remplie.
<u>Colonne C</u> : Reportez le nombre total de litres d'essence donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (K) de l'annexe 1(A).
<u>Colonne D</u> : Reportez le montant total du remboursement demandé sur l'essence inscrit à la Ligne (N) de l'annexe 1(A). |
| m. | Totaux de l'annexe 1(B) –
Carburant diesel : | À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 1(B) a été remplie.
<u>Colonne C</u> : Reportez le nombre total de litres de carburant diesel donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (N) de l'annexe 1(B).
<u>Colonne D</u> : Reportez le montant total du remboursement demandé sur le carburant diesel inscrit à la Ligne (P) de l'annexe 1(B). |
| n. | Totaux de l'annexe 1(C) –
Propane : | À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 1(C) a été remplie.
<u>Colonne C</u> : Reportez le nombre total de litres de propane donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (N) de l'annexe 1(C).
<u>Colonne D</u> : Reportez le montant total du remboursement demandé sur le propane inscrit à la Ligne (P) de l'annexe 1(C). |
| o. | Montant total demandé : | Additionnez toutes les entrées de la colonne D. Cela représente le montant total des demandes de remboursement pour toutes les catégories de carburant. |

Partie III – Déclaration

Déclaration du requérant : Désigne les conditions que chaque requérant accepte en signant la demande.

Signature : Confirme que le requérant accepte les conditions imposées en vertu de la Déclaration du requérant. (Nota : La demande doit porter une signature originale – les photocopies ou les copies transmises par télécopieur de cette page ne seront pas acceptées.)

Date/Téléphone : Veuillez inscrire la date sur votre demande et y inclure votre téléphone le jour.

Avis importants : Pour avoir droit à un remboursement, la taxe du Nouveau-Brunswick sur l'essence et/ou les carburants doit avoir été payée à un grossiste d'essence et de carburant ou à un détaillant d'essence et de carburant détenant une licence valide du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Des photocopies facilement lisibles des reçus d'achat montrant que les taxes ont été payées doivent être incluses avec votre formulaire de demande de remboursement.

Les demandes de remboursement sont limitées aux trois années suivant la date à laquelle le trop-perçu de la taxe a été payé.

Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents (consultez la table ci-jointe des taux de taxe), vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.

Exemple :

Si vous présentez une demande de remboursement de taxe sur l'essence pour novembre et décembre 2002, vous serez tenus de remplir deux annexes distinctes comme suit :

- 1^{er} novembre au 10 décembre 2002 à un taux de 13 cents le litre;
- 11 décembre au 31 décembre 2002 à un taux de 14,5 cents le litre.

Carburants de remplacement : Carburants utilisés comme substitut, tels que biodiésel ou gaz naturel. Les carburants de remplacement utilisés au lieu de l'essence ou du diesel sont assujettis à la taxe selon le taux de taxe applicable à l'essence ou au diesel. Cependant, lorsqu'un carburant de remplacement est utilisé dans un secteur exempté comme substitut d'essence ou de diesel, la taxe sur l'essence ou le diesel payée peut donner lieu à un remboursement.

ANNEXE 1 (A) – ESSENCE

- A. Nom : Indiquez la raison sociale, la même que celle se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Numéro d'entreprise : Indiquez l'identificateur commun, le même que celui se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Période visée : Indiquez les dates de début et de fin de votre demande.
- B. Stock d'essence : Désigne la quantité totale d'essence disponible pour consommation durant la période visée d'une demande et peut comprendre l'essence contenue dans vos réservoirs de stockage en gros ou les livraisons directes des fournisseurs aux véhicules à moteur, à l'équipement, aux machines et aux navires. Afin d'établir le montant de remboursement, les quantités totales d'essence disponibles pour consommation durant la période visée doivent être notées.
- Stock d'ouverture : Le stock d'ouverture est le nombre total de litres d'essence que vos réservoirs de stockage en gros contenaient au début de la période visée. Ce stock est équivalent au stock de clôture de la période visée précédente. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock d'ouverture est zéro.)
- Achats : Ajoutez le nombre total de litres d'essence achetés durant la période visée. Ces achats comprennent les livraisons aux réservoirs de stockage en gros ainsi que les livraisons directes aux véhicules à moteur, à l'équipement, et aux machines utilisés dans le cadre de vos activités commerciales.
- Stock de clôture : Le stock de clôture est le nombre total de litres d'essence que vos réservoirs de stockage en gros contenaient à la fin de la période visée. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock de clôture est zéro.)
- Déboursements : $\text{Stock d'ouverture} + \text{Achats} - \text{Stock de clôture} = \text{Déboursements}$, qui est la quantité totale d'essence qui a été consommée durant la période visée. Des photocopies de vos relevés de déboursements doivent être incluses avec votre demande.
- C. Catégorie de remboursement : Veuillez cocher une seule case. Si vous menez plus d'une activité, veuillez remplir un formulaire de demande et des annexes distinctes pour chaque type d'activité.
- D. Colonne D – Type : Énumérez les véhicules à moteur, l'équipement, les machines et/ou les navires utilisés dans le cadre de votre activité commerciale.
- E. Colonne E – Modèle : Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D.
- F. Colonne F – Numéro de série : Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D.
- G. Colonne G – Numéro d'immatriculation : Inscrivez le numéro d'immatriculation ou le numéro de licence correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D.
- H. Colonne H – Utilisation : Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les véhicules à moteur, l'équipement, les machines et/ou les navires énumérés à la colonne D.
- I. Colonne I – Utilisation exemptée (litres) : Inscrivez le nombre total de litres d'essence consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui qualifie comme une activité exemptée.
- J. Colonne J – Utilisation imposable (litres) : Inscrivez le nombre total de litres d'essence consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui **ne** feront **pas** partie de votre activité exemptée.
- K. Ligne K – Utilisation exemptée totale (litres) : Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne I. Il s'agit du nombre total de litres d'essence consommés dans un secteur exempté. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne I) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

**« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À DES VÉRIFICATIONS À UNE DATE ULTÉRIEURE.
LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »**

ANNEXE 1 (A) – ESSENCE (suite)

- L. Ligne L – Utilisation imposable totale (litres) : Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne J. Il s'agit du nombre total de litres d'essence consommés dans un secteur imposable.
- M. Ligne M – Taux de taxe : Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable à l'essence. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.
- N. Ligne N – Demande de remboursement : Multipliez le total de l'utilisation exemptée par le taux de taxe applicable à l'essence : [Ligne (K) x Ligne (M) = Ligne (N)] Ce total représente le montant total de votre demande. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne I) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

ANNEXE 1 (B) – CARBURANT DIESEL

- A. Nom : Indiquez la raison sociale, la même que celle se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Numéro d'entreprise : Indiquez l'identificateur commun, le même que celui se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Période visée : Indiquez les dates de début et de fin de votre demande.
- B. Stock de carburant diesel : Désigne la quantité totale de carburant diesel imposable et de carburant diesel exempté disponible pour consommation durant la période visée d'une demande et peut comprendre le carburant diesel contenu dans vos réservoirs de stockage en gros ou les livraisons directes des fournisseurs aux véhicules à moteur, à l'équipement, machines et aux navires. Afin d'établir le montant de remboursement, les quantités totales de carburant diesel disponibles pour consommation pendant la période visée (le carburant diesel imposable et le carburant diesel exempté) doivent être notées.
- Stock d'ouverture : Le stock d'ouverture est le nombre total de litres de carburant diesel imposable et de carburant diesel exempté (coloré) que vos réservoirs de stockage en gros contenaient au début de la période visée. Ce stock est équivalent au stock de clôture de la période visée précédente. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock d'ouverture est zéro.)
- Achats : Ajoutez le nombre total de litres de carburant diesel imposable et de carburant diesel exempté (coloré) achetés durant la période visée. Ces achats comprennent les livraisons aux réservoirs de stockage en gros ainsi que les livraisons directes aux véhicules à moteur, à l'équipement, machines et aux navires utilisés dans le cadre de vos opérations commerciales.
- Stock de clôture : Le stock de clôture est le nombre total de litres de carburant diesel imposable et de carburant diesel exempté que vos réservoirs de stockage en gros contenaient à la fin de la période visée. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock de clôture est zéro.)
- Déboursements : Stock d'ouverture + Achats – Stock de clôture = Déboursements, qui est la quantité totale de carburant diesel qui a été consommée durant la période visée. Des photocopies de vos relevés de déboursements doivent être incluses avec votre demande.
- C. Catégorie de remboursement : Veuillez cocher une seule case. Si vous menez plus d'une activité, veuillez remplir un formulaire de demande et des annexes distinctes pour chaque type d'activité.
- D. Colonne D – Type : Énumérez les véhicules à moteur, l'équipement, les machines et/ou les navires utilisés dans le cadre de votre activité commerciale.
- E. Colonne E – Modèle : Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D.

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À DES VÉRIFICATIONS À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

ANNEXE 1 (B) – CARBURANT DIESEL (suite)

- | | | |
|----|--|---|
| F. | Colonne F – Numéro de série : | Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D. |
| G. | Colonne G – Numéro d'immatriculation : | Inscrivez le numéro d'immatriculation ou le numéro de licence correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D. |
| H. | Colonne H – Utilisation : | Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les véhicules à moteur, l'équipement, les machines et/ou les navires énumérés à la colonne D. |
| I. | Colonne I – Utilisation exemptée (litres) : | Inscrivez le nombre total de litres de carburant diesel consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui qualifie comme une activité exemptée. |
| J. | Colonne J – Utilisation imposable (litres) : | Inscrivez le nombre total de litres de carburant diesel consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui ne feront pas partie de votre activité exemptée. |
| K. | Ligne K – Utilisation exemptée totale (litres) : | Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne I. Il s'agit du nombre total de litres de carburant diesel consommés dans un secteur exempté. |
| L. | Ligne L – Utilisation imposable totale (litres) : | Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne J. Il s'agit du nombre total de litres de carburant diesel consommés dans un secteur imposable. |
| M. | Ligne M – Déboursements exemptés applicables au carburant diesel | Indiquez le nombre total de litres de carburant diesel exempté (coloré) dispersé dans vos véhicules à moteur, votre équipement, vos machines et/ou vos navires provenant de votre stock ou directement au point d'achat, tel qu'il a été calculé à la section B. |
| N. | Ligne N – Utilisation exemptée nette (litres) : | Calculez les déboursements exemptés applicables au carburant diesel en soustrayant le montant de l'utilisation exemptée totale :
[Ligne (K) – Ligne (M) = Ligne (N)] Si l'utilisation exemptée nette indique une valeur négative, vous n'avez pas droit à un remboursement. Si l'utilisation exemptée nette indique une valeur positive, vous avez alors droit à un remboursement. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne m) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande. |
| O. | Ligne O – Taux de taxe : | Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable au carburant diesel. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe. |
| P. | Ligne P – Demande de remboursement : | Multipliez le total de l'utilisation exemptée nette par le taux de taxe applicable au carburant diesel :
[Ligne (N) x Ligne (O) = Ligne (P)] Ce total représente le montant total de votre demande. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne m) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande. |

ANNEXE 1 (C) – PROPANE

- | | | |
|----|-----------------------|---|
| A. | Nom : | Indiquez la raison sociale, la même que celle se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement. |
| | Numéro d'entreprise : | Indiquez l'identificateur commun, le même que celui se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement. |
| | Période visée : | Indiquez les dates de début et de fin de votre demande. |

ANNEXE 1 (C) – PROPANE (suite)

- B. Stock de propane :** Désigne la quantité totale de propane imposable et de propane exempté disponible pour consommation durant la période visée d'une demande et peut comprendre le propane contenu dans vos réservoirs de stockage en gros ou les livraisons directes des fournisseurs aux véhicules à moteur, à l'équipement, aux machines et aux navires. Afin d'établir le montant de remboursement, les quantités totales de propane disponibles pour consommation pendant la période visée (le propane imposable et le propane exempté) doivent être notées.
- Stock d'ouverture : Le stock d'ouverture est le nombre total de litres de propane imposable et de propane exempté que vos réservoirs de stockage en gros contenaient au début de la période visée. Ce stock est équivalent au stock de clôture de la période visée précédente. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock d'ouverture est zéro.)
- Achats : Ajoutez le nombre total de litres de propane imposable et de propane exempté achetés durant la période visée. Ces achats comprennent les livraisons aux réservoirs de stockage en gros ainsi que les livraisons directes aux véhicules à moteur, à l'équipement, aux machines et aux navires utilisés dans le cadre de vos opérations commerciales.
- Stock de clôture : Le stock de clôture est le nombre total de litres de propane imposable et de propane exempté que vos réservoirs de stockage contenaient à la fin de la période visée. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock de clôture est zéro.)
- Déboursements : $\text{Stock d'ouverture} + \text{Achats} - \text{Stock de clôture} = \text{Déboursements}$, qui est la quantité totale de propane qui a été consommée durant la période visée. Des photocopies de vos relevés de déboursements doivent être incluses avec votre demande.
- C. Catégorie de remboursement :** Veuillez cocher une seule case. Si vous menez plus d'une activité, veuillez remplir un formulaire de demande et des annexes distinctes pour chaque type d'activité.
- D. Colonne D – Type :** Énumérez les véhicules à moteur, l'équipement, les machines et/ou les navires utilisés dans le cadre de votre activité commerciale.
- E. Colonne E – Modèle :** Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D.
- F. Colonne F – Numéro de série :** Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D.
- G. Colonne G – Numéro d'immatriculation :** Inscrivez le numéro d'immatriculation ou le numéro de licence correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement, machine et/ou navire énuméré à la colonne D.
- H. Colonne H – Utilisation :** Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les véhicules à moteur, l'équipement, les machines et/ou les navires énumérés à la colonne D.
- I. Colonne I – Utilisation exemptée (litres) :** Inscrivez le nombre total de litres de propane consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui qualifie comme une activité exemptée.
- J. Colonne J – Utilisation imposable (litres) :** Inscrivez le nombre total de litres de propane consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui **ne** feront **pas** partie de votre activité exemptée.
- K. Ligne K – Utilisation exemptée totale (litres) :** Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne I. Il s'agit du nombre total de litres de propane consommés dans un secteur exempté.
- L. Ligne L – Utilisation imposable totale (litres) :** Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne J. Il s'agit du nombre total de litres de propane consommés dans un secteur imposable.
- M. Ligne M – Déboursements exemptés applicables au propane** : Indiquez le nombre total de litres de propane exempté dispersé dans vos véhicules à moteur, votre équipement, vos machines et/ou vos navires provenant de votre stock ou directement au point d'achat, tel qu'il a été calculé à la section B.

ANNEXE 1 (C) – PROPANE (suite)

- N. Ligne N – Utilisation exemptée nette (litres) : Calculez les déboursements exemptés applicables au propane en soustrayant le montant de l'utilisation exemptée totale :
[Ligne (K) – Ligne (M) = Ligne (N)] Si l'utilisation exemptée nette indique une valeur négative, vous n'avez pas droit à un remboursement. Si l'utilisation exemptée nette indique une valeur positive, vous avez alors droit à un remboursement. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne n) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.
- O. Ligne O – Taux de taxe : Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable au propane. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.
- P. Ligne P – Demande de remboursement : Multipliez le total de l'utilisation exemptée nette par le taux de taxe applicable au propane :
[Ligne (N) x Ligne (O) = Ligne (P)] Ce total représente le montant total de votre demande. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne n) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.



Department of Finance, Revenue Administration Division
Ministère des Finances, Division de l'administration du revenu
Telephone / Téléphone : (800) 669-7070

SUMMARY OF GASOLINE AND MOTIVE FUEL TAX RATES					
	GASOLINE	DIESEL FUEL	PROPANE	LOCOMOTIVE FUEL	AVIATION FUEL
December 7, 2001 to December 10, 2002	13.0 cents per litre	15.4 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
December 11, 2002 to October 3, 2006	14.5 cents per litre	16.9 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
October 4, 2006 to March 22, 2011	10.7 cents per litre	16.9 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
March 23, 2011 to March 31, 2015	13.6 cents per litre	19.2 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
April 1, 2015 to present	15.5 cents per litre	21.5 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre

SOMMAIRE DES TAUX DE TAXE SUR L'ESSENCE ET LES CARBURANTS					
	ESSENCE	CARBURANT DIESEL	PROPANE	CARBURANT POUR LOCOMOTIVES	CARBURANT D'AVION
Le 7 décembre 2001 au 10 décembre 2002	13,0 cents le litre	15,4 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 11 décembre 2002 au 3 octobre 2006	14,5 cents le litre	16,9 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 4 octobre 2006 Au 22 mars 2011	10,7 cents le litre	16,9 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 23 mars 2011 au 31 mars 2015	13.6 cents le litre	19.2 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 01 avril 2015 à date	15,5 cents le litre	21,5 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre